

Charte **Sécurité** des **Cimentiers**

- ✓ Soucieux de faire de la sécurité de tous ceux qui travaillent sur nos sites une priorité;
- ✓ Désireux d'inscrire nos efforts en matière de santé et de sécurité au travail dans une démarche d'amélioration continue;
- ✓ Désireux de mettre en commun nos efforts pour mettre en place les conditions humaines, matérielles et managériales pour ancrer une culture de la sécurité pour tous.

Nous nous engageons, en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels et professionnels, à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité physique de tous les intervenants dans nos activités.

A cet effet, nous nous mobilisons pour :

- 🔒 Participer activement à l'effort national de prévention des accidents de travail et de la circulation routière ;
- 🔒 Développer des compétences et des comportements sécurité chez nos collaborateurs et ceux de nos prestataires à travers des systèmes de management sécurité et des actions de sensibilisation et de formation ;
- 🔒 Faire de nos sites de production et de nos chantiers des lieux de travail sûrs en mettant en place les conditions de prévention des risques et des accidents de travail dans nos activités ;
- 🔒 Intégrer, outre les prescriptions légales et réglementaires applicables, la sécurité comme élément dans la conception des projets et comme critère dans le choix de nos prestataires ;
- 🔒 Partager les bonnes pratiques et les enseignements pertinents des accidents de travail ou incidents survenus lors de l'exercice de nos activités ;
- 🔒 Promouvoir une communication proactive et permanente sur la sécurité.